

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE MARDI 25 JUIN 2013 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.**

Séance dûment convoquée par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 20 juin 2013 et par avis publics affichés le 21 juin 2013.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme Liliane Nantel, Mme Gisèle Perreault, M. Clément Légaré, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire-suppléant.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Ronald Provost.

**DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012**

Le directeur général dépose le rapport sur les indicateurs de gestion 2012

**130092 ACQUISITION DE TERRAINS – PROCÉDURE DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU QUE M. Pascal Caron, directeur général, représentait la Municipalité de Brébeuf à la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes le 6 juin 2013 pour protéger les créances de la municipalité dans les dossiers transmis à la MRC des Laurentides conformément à la résolution 130017;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette procédure, trois immeubles ont été vendus et adjugés à l'enchère publique à la Municipalité de Brébeuf pour les sommes suivantes :

1305-87-5850	800,86 \$
1404-02-5804	1 004,53 \$
1503-70-2409	1 093,68 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf ratifie l'acquisition de ces propriétés via la procédure vente pour défaut de paiement des taxes;

QUE la municipalité assume les sommes dues à la Commission scolaire des Laurentides pour taxes impayées pour ces trois propriétés totalisant 21,48\$;

QUE la municipalité assume les sommes dues à la MRC des Laurentides pour les frais de postes, de publications, d'administration ainsi que les frais judiciaires à la Cour Supérieure et autres frais pour ces trois propriétés totalisant 1 802,28 \$;

QUE les taxes municipales et intérêts qui demeureront impayés pour ces trois propriétés, totalisant 1 075,07 \$ soient inscrites comme mauvaises créances aux états financiers de la municipalité.

ADOPTÉE

**130093 SOUMISSIONS TRAITEMENT DE SURFACE TRIPLE REFUSÉES**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a procédé à des demandes de soumissions publiques pour la réalisation de travaux de traitement de surface triple sur une section du Rang des Vents;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits

Entreprises Bourget inc. 100 603,13 \$

Franroc (Division de Sintra inc.) 106 558,83 \$

ATTENDU QUE parallèlement à cet appel d'offres la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation pour la réalisation de travaux de traitement de surface double pour ce même chemin;

ATTENDU QUE le conseil choisit d'effectuer les travaux en traitement de surface double;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE toutes les soumissions reçues pour les travaux de traitement de surface triple sur une section du Rang des Vents soient refusées.

ADOPTÉE

**130094 ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE RANG DES VENTS**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entrepreneurs pour la réalisation de travaux de traitement de surface double sur une section du Rang des Vents;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et que toutes les soumissions sont conformes;

Franroc, Division de Sintra inc. 74 365,83 \$

Les Entreprises Bourget inc.. 78 068,03 \$

Construction D.J.L. inc. 88 691,72 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Franroc, Division de Sintra inc. est la plus basse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de la paroisse de Brébeuf octroie le contrat à Franroc, Division de Sintra inc.. conformément à leur soumission déposée le 20 juin 2013;

QUE ces travaux soient imputés au poste budgétaire Activités d'investissement Réfections majeures 2304000710 et que les sommes nécessaires soient appropriées des revenus de taxation annuels, du surplus affecté et du fonds local réservé à l'entretien des voies publiques.

D'approprier toute subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour payer partie ou l'entier de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### **130095 ENGAGEMENT DE MONITRICES POUR LE CAMP DE JOUR 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR Mme Gisèle Perreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Daphnée Perreault soit engagée à titre de monitrice pour le Camp de Jour 2013 pour une période de 8 semaines, que le nombre d'heures travaillées par semaine soit de 40 heures et que le salaire horaire soit de 10,80\$ + 4% de vacances immédiates et

QU'Anne-Marie Perreault soit engagée à titre de monitrice-adjointe pour le Camp de Jour 2013 à temps partiel au taux horaire de 10,50\$ + 4% de vacances immédiates.

**ADOPTÉE**

### **130096 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DU PAVILLON DES LOISIRS**

ATTENDU QUE les travaux de rénovation et d'agrandissement du Pavillon des Loisirs ont été financés en partie par une subvention obtenue dans le cadre du

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase II;

ATTENDU QUE le MELS exige de la municipalité qu'elle adopte une politique de gestion de l'installation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Brébeuf adopte la politique de gestion suivante pour le Pavillon des Loisirs:

#### **GESTION**

La Municipalité de Brébeuf confirme qu'elle est en mesure d'assurer la gestion du Pavillon des Loisirs, situé au 41 rue des Loisirs à Brébeuf, par le biais du directeur général de la municipalité.

#### **ACTIVITÉS**

L'infrastructure ayant fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase II, le Pavillon des Loisirs, est disponible à la population selon la répartition suivante :

- 95 % au public sans suivi sur la fréquentation
- 5 % par la population selon les inscriptions faites aux différents tournois (hockey, balle-molle, pétanque)

#### **ENTRETIEN**

L'entretien ménager de l'installation est fait de façon hebdomadaire par une entreprise privée ayant un contrat avec la municipalité.

Si l'équipement (bâtiment et composantes) nécessite un remplacement ou une réparation, les mesures sont prises rapidement par le service des travaux publics afin que l'installation demeure fonctionnelle.

Annuellement, la municipalité prévoit que le service des travaux publics fasse l'évaluation et les recommandations appropriées des travaux à faire, de manière à maintenir le bâtiment et ses composantes fonctionnelles pour les utilisateurs.

Budget d'entretien annuel : 12 000 \$

QUE cette politique soit soumise à la Ministre de l'Éducation, Loisir et Sport pour approbation.

ADOPTÉE

**130097            POLITIQUE DE SOUTIEN AU SOCCER RÉCRÉATIF ET  
COMPÉTITIF – REMBOURSEMENTS 2013**

ATTENDU QUE treize contribuables de Brébeuf sont admissibles au remboursement de la cotisation supplémentaire chargée aux non-résidents (40\$) pour les inscriptions 2013 au soccer à Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf rembourse aux demandeurs qui déposent une demande conforme aux règles de la politique, # la cotisation supplémentaire « non résident » qu'ils ont dû défrayer pour l'inscription de leurs enfants au soccer à Mont-Tremblant pour la saison 2013.

ADOPTÉE

**130098            LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gisèle Perreault propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Directeur général